

Image not found or type unknown



Don familial et remise de dette

Par **Afgr**, le **12/07/2014** à **22:32**

un don familial peut-il être constitué par une réduction de dette, donc sans apport réel d'argent?

Merci

Par **Legalacte**, le **13/07/2014** à **11:12**

Et un bonjour pour commencer et un merci pour finir, c'est mieux pour une réponse, et c'est une marque de politesse envers les bénévoles qui prennent le temps de vous répondre !!

Une remise de dette est bien sûr égale à un don d'argent !
c'est comme si on vous donnez une certaine somme d'argent pour rembourser vos dettes.